

**DEPARTEMENT
HAUTE-SAONE**

**Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 12 février 2026
n° 12**

**COMMUNE
MARNAY**

A R R È T E

Objet : circulation alternée par feux tricolores – 9 avenue de Marnay la ville

Le Maire de Marnay,

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
- Vu l'arrêté n°109 du 08/10/2024 ;
- Considérant la demande de l'entreprise FC'BAT pour les travaux de raccordement au réseau d'eaux usées 9 avenue de Marnay la Ville à compter du 12 février 2026 ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
- Vu l'intérêt général ;

A R R È T E

Article 1. La circulation des véhicules sera alternée à compter du 12 février 2026 au 9 avenue de Marnay la Ville jusqu'à la fin des travaux

Article 2. Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné par feux tricolores.

Article 3. L'entreprise est chargée de la pose des panneaux de signalisation.

Article 4. La Brigade de Gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté. Une copie sera adressée au Département.

Pour extrait conforme : En Mairie le 12/02/2026

Le Maire,

Vincent Ballot

